

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

SAMEDI 5 MAI 1917

Le fonctionnement de l'usine à gaz de Bruxelles est menacé de suspension. Le combustible fait défaut et les Allemands ne se montrent nullement empressés de remédier à cette situation. Au commencement de l'hiver dernier, l'administration communale possédait des stocks de houille pour une durée de six mois et elle avait conclu des contrats avec différents charbonnages. Lorsque ce combustible est arrivé en gare de Schaerbeek, il a été détourné de sa destination ; les Allemands l'ont affecté à d'autres usages. Depuis, et en dépit d'instances pressantes, la ville n'a plus reçu une seule expédition. Toutes les usines à gaz de l'agglomération se trouvent dans le même cas. Leur embarras commun les a déterminées à s'associer et à affréter collectivement des bateaux dont le tonnage sera réparti entre elles au prorata du nombre de leurs abonnés.

Samedi dernier, l'usine à gaz de Bruxelles n'avait plus de charbon que pour deux jours. L'autorité allemande, avertie que le gaz allait faire complètement défaut, a consenti à fournir une

certaine quantité de houille. Il y a un mois, elle a demandé à la ville de réduire à 30 mètres cubes la consommation journalière de chaque habitant. M. Lemonnier, dans une lettre adressée au gouverneur général, a fait valoir qu'il y a abondance de combustible dans nos bassins houillers et qu'il suffirait de mettre du matériel roulant à la disposition des intéressés pour rétablir une situation normale. Mais c'est le matériel précisément qui fait défaut, tous les wagons étant utilisés pour les transports de troupes.

En fin de compte, les administrations communales, et la Compagnie continentale du gaz, qui dessert une grande partie de l'agglomération, ont bien dû se résoudre à porter à la connaissance de leurs administrés et clients l'ordre allemand, daté du 30 mars dernier déjà, et qui porte :

« Tout possesseur d'un raccordement à la conduite du gaz ou de l'électricité est autorisé à prélever, par mois, seulement 30 mètres cubes de gaz ou bien, au lieu de 1 mètre cube de gaz, 1 kilowatt-heure d'électricité. Celui qui, dans le mois correspondant de l'année antérieure, a consommé plus de 30 mètres cubes de gaz ou, le cas échéant, plus de 30 kilowatts-heure d'électricité, pourra prélever 50 p. c. de cet excédent en dehors desdits 30 mètres cubes de gaz ou desdits 30 kilowatts-heure d'électricité. Cette mesure n'est pas applicable à la consommation de l'électricité pour l'énergie.

Dans le cas où les quantités autorisées sont

dépassées, il y a lieu de couper complètement la distribution du gaz ou de l'électricité. »

Nous comptons tous sur la ressource du chauffage au gaz en cas de nouvelle et persistante pénurie de charbon. Cette ressource aussi va nous manquer, car la fixation de ce maximum nous laissera à peine de quoi nous éclairer.

Notes de Bernard GOORDEN.

Lisez « **Le vêtement – Le chauffage** », qui constitue le chapitre XVI (deuxième partie, pages 246-251) de *La Belgique et la Guerre* (volume 1 : *La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale* (XI-386 pages + 8 hors-texte) de Georges Rency (Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2^{ème} édition).

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20VE%20TEMENTS%20CHAUFFAGE%20BELGIQUE%20ET%20GUERRE%20T1%20pp246-251.pdf>

Eric GEERKENS, *La rationalisation dans l'industrie belge de l'Entre-deux-guerres* (Partie 1 : de la fin des années 1880 à 1918) ; Bruxelles, Académie royale ; 2004, pp. 56- :

https://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/29646/1/2SERIE_TIII_VOL1A14507.pdf

Rapports sur les mesures prises par les allemands à l'égard de l'industrie belge pendant l'occupation - Tome IV (pp. 247-268), Tome V (Annexes et planches hors texte), Tome VI (Rapport

d'ensemble et conclusions) ; Bruxelles, De Wit-Larcier ; 1921 :

e-books vendus avec index par la **Heruitgeverij** :

<http://www.heruitgeverij.be/titels.htm>

Griet Van Meulder, "*De sociale geschiedenis van de Limburgse mijnen. Arbeidsverhouding en syndicalisme (1917-1985)*", in **Brood en Rozen** (*Tijdschrift voor de geschiedenis van sociale bewegingen*), 1999, N°3, blzd. 47-61 :

<http://ojs.ugent.be/broodenrozen/article/view/2806/2776>